

LexisNexis Formations

PERMIS À POINTS ET INFRACTIONS ROUTIÈRES

Par Jean-Baptiste LE DALL, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en droit,
Membre de la Commission Juridique de 40 Millions d'Automobilistes.

239€^{HT}
de frais de
participation

AU PROGRAMME (9H - 12H30 / 13H30 - 17H)

1 Maîtriser les mécanismes du permis à points

- Perdre son capital de points : comment perd-on des points, combien et quand ?
- Récupérer des points :
 - Prescrire un stage de récupération de points à bon escient
 - Utiliser la reconstitution naturelle : connaître les délais d'absence d'infraction
 - Préparer le recours administratif : Comment réagir à la réception d'un courrier 48 SI ? ; Comment faire retrouver le droit de conduire à son client ? ; Quels arguments mettre en avant devant le tribunal administratif ?

2 Connaître les spécificités des différentes infractions routières

- Approfondir ses connaissances des principaux délits routiers
- Agir en cas de suspension administrative par le préfet
- Comprendre le fonctionnement des mécanismes de répression des contraventions : connaître les sanctions encourues, élaborer des pistes de défense, contester la verbalisation.
 - Focus - Les excès de vitesse
 - Focus - L'alcool au volant : la conduite sous l'empire d'un état alcoolique, la conduite en état d'ivresse manifeste, la récidive légale, le "refus de souffler" ou refus de se soumettre aux vérifications médicales.
- Préparer les éléments spécifiques à ce type de dossier.

3 Gérer efficacement le traitement judiciaire des infractions routières

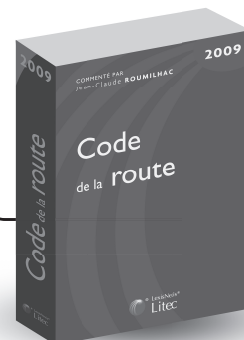
- Traiter le dossier en fonction de la procédure : comparution au tribunal, ordonnance pénale, comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, composition finale
- Invoquer les exceptions de nullité : nullité de la citation, nullité du Procès Verbal.

4 La responsabilité du titulaire de la carte grise : quelle stratégie de défense adopter ?

5 Anticiper les nouveautés de la loi LOPPSI II

- Une journée pour se former entre confrères près de chez vous (7h validées)
- Un bilan juridique et pratique pour plus d'efficacité dans vos dossiers
- La garantie de la fiabilité des analyses JurisClasseur
- Un support pédagogique actualisé remis à chaque participant

EN CADEAU



Offert à chaque participant :
« Code de la route 2009 »*

(Valeur : 52 €^{TTC})
* Il vous sera adressé après la formation

AGENDA

Toulouse	30 juin 2010
Melun	9 septembre 2010
Colmar	17 septembre 2010
Pau	28 septembre 2010
Amiens	5 octobre 2010
Nice	15 octobre 2010
Dijon	20 octobre 2010

7H
VALIDÉES

ELIGIBLE
DIF
AU

FORMATION
CONTINUE
DES AVOCATS
n° d'homologation
09-045
Conseil National
des Barreaux

DEMANDE D'INSCRIPTION

Oui, je participerai à la formation "Permis à points et infractions routières", à la date du :

..... à

■ **Frais de participation : 239 €^{HT} soit 285,84 €^{TTC}. Ce tarif comprend : le petit-déjeuner, 7h de formation et le dossier pédagogique.**

- Je réglerai à réception de la facture
- Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de LexisNexis

DATE/CACHET ET SIGNATURE

■ Conditions d'annulation

Toute inscription formulée moins de 10 jours avant la date de formation sera facturée.

VOS COORDONNÉES

Mlle MME M. _____

N°CLIENT LEXISNEXIS (Si vous le connaissez) _____

CABINET _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL _____ E-MAIL _____

VOTRE ACTIVITÉ _____

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. **Pour ne plus recevoir de télécopies publicitaires, contactez le serveur de radiation nationale au 0811 46 00 99 (prix d'un appel local)**

LexisNexis®